

MAZERES-LEZONS

# Appel à une société spécialisée pour l'aménagement du centre-bourg

La commune va conclure une convention avec une société spécialisée dans le prospect immobilier.

Le conseil municipal s'est réuni pour sa première séance de l'année 2017 et a évoqué les points suivants.

- **Mandat de conseil et d'assistance en matière d'équipement immobilier et d'aménagement foncier** : le conseil municipal décide de conclure une convention avec la société Management Développement Conseil dans le but de prospecter et de rechercher des promoteurs ou aménageurs dans le cadre du projet communal d'aménagement du futur centre-bourg.

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable.

- **Subvention exceptionnelle au comité des fêtes** : dans le cadre du portage financier des manifestations culturelles organisées par la commune, le conseil municipal octroie une subvention exceptionnelle d'équilibre d'un montant de 305,54 € au comité des fêtes pour l'organisation du concert du Nouvel An.

## Convention sur les cantines

- **Restauration communautaire** : signature d'une convention financière avec la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées. Par délibération en date du 24 novembre 2016, la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées a décidé de facturer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, une majoration de 5 centimes d'euro sur chaque repas fournis aux usagers des restaurants scolaires, afin de résorber l'important déficit d'exploitation de la cuisine communautaire lié à l'évolution des prix des denrées alimentaires ainsi qu'au nombre toujours croissant de repas servis.

La communauté d'agglomération n'ayant aucun lien direct



Le projet d'aménagement du futur centre-bourg a été évoqué lors du conseil municipal.

© JEAN-PIERRE LAPLACE

avec les usagers a proposé au conseil municipal qui l'accepte une convention financière en vue de la perception et du reversement des sommes correspondantes aux nombres de repas fournis.

- **Confirmation de l'adhésion de la commune à un groupement de commande pour l'achat d'énergie** : la commune a adhéré en 2013, pour une durée illimitée, à un groupement régional de commande organisé par les syndicats départementaux d'énergie en vue de satisfaire ses besoins en matière d'achat d'énergies au meilleur prix.

L'élargissement du périmètre régional découlant de la Nouvelle Aquitaine et la modification du droit régissant la commande publique nécessitent d'adapter l'acte constitutif initial du groupement et oblige les membres adhérents à renouveler leur

adhésion. Ainsi, le conseil municipal, considérant que ce groupement présente toujours un intérêt pour la commune de Mazères-Lezons au regard de ses besoins propres, confirme son adhésion pour une durée illimitée au groupement régional de commandes pour l'achat d'énergies.

- **Avis sur la déclaration d'intérêt générale pour le schéma d'entretien pluriannuel du Gave de Pau** : le conseil municipal prend connaissance du dossier de déclaration d'intérêt général soumis à enquête publique par le Syndicat Intercommunal du Gave de Pau qui présente le programme pluriannuel d'entretien du Gave pour les 5 ans à venir. Il émet un avis favorable sur le dossier.

L'ensemble des décisions a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

## ZOOM

### 8 450 € pour financer le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales

La maire Monique Sémavoine a rendu compte au conseil municipal de l'utilisation des crédits pour dépenses imprévues pour un montant de 8 450 € en vue de financer le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales dont le montant n'était pas connu avec précision lors du vote du budget primitif 2016.